



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**B.3**

**MOYENS D'EXPRESSION**

---

**EMPLOI DU SYSTÈME INTERNATIONAL  
D'UNITÉS (SI)**

**Recommandation UIT-T B.3**

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation B.3 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule I.3 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## Recommandation B.3<sup>1)</sup>

### EMPLOI DU SYSTÈME INTERNATIONAL D'UNITÉS (SI)

Le CCITT

*recommande*

que les différents organes de l'UIT, les Administrations et les exploitations privées reconnues, dans leurs relations mutuelles, doivent utiliser:

- les unités du système international d'unités (SI) adopté par la Conférence internationale des poids et mesures (CGPM) et appuyé par l'Organisation internationale de normalisation (ISO); ce système est fondé sur la forme rationalisée des relations de l'électromagnétisme et de l'électrotechnique;
- les symboles littéraux adoptés dans le système SI;
- des règles analogues à celles du système SI quand il est nécessaire de former d'autres noms d'unités et leurs symboles dans le domaine des télécommunications.

*Remarque* – Références des publications pertinentes (mise à jour en 1988):

*Publication du BIPM*: "Le système international d'unités"

*Norme ISO 31*: "Principes généraux concernant les grandeurs, les unités et les symboles"

Parties de la Norme ISO 31 qui présentent le plus d'intérêt pour les télécommunications:

- 0 (Principes généraux)
- I (Grandeurs et unités d'espace et de temps)
- II (Phénomènes périodiques et connexes)
- V (Electricité et magnétisme)
- VI (Lumière et rayonnements électromagnétiques connexes)
- VII (Acoustique)
- XI (Signes et symboles mathématiques)

*Norme ISO 1000*: "Unités SI et recommandations pour l'emploi de leurs multiples et de certaines autres unités"

*Publication 27 de la CEI*: Voir la Recommandation B.1

Voir aussi le recueil de Normes ISO 2 (1982) "Unités de mesure".

---

<sup>1)</sup> Le texte de la présente Recommandation est analogue à celui de la Recommandation 430-2 du CCIR.